

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Cloutier

<https://www.cadre21.org/membres/d840a8612bd9a509c9372f3d>

Date d'obtention : 2020-11-27 19:36:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de suivre exactement le protocole établi selon le genre de situation afin de ne pas me placer dans une situation inadéquate voir criminelle (exemple: ne jamais demander de voir ou de m'envoyer les photos pour éviter d'être en possession de pornographie juvénile). Je retiens également que la dénonciation de la situation doit provenir directement d'un élève ou d'un témoin de l'école où je travaille (exemple: les propos rapportés d'un parent ne peuvent être l'objet d'une ouverture de trousse. Le parent sera plutôt redirigé vers le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Auparavant, il était difficile de savoir exactement quoi faire dans ce genre de situation. Maintenant, avec la trousse, je me sens plus outillée pour faire ce genre d'intervention sans nuire à d'éventuelles enquêtes policières. La trousse permettra uniformiser l'ensemble des interventions de tous les intervenants scolaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À l'avenir, je ferai particulièrement attention à tout ce qui concerne l'aspect légal dans ce genre de situation. Il est important également de suivre les étapes de l'ensemble de la trousse.